

ASSOCIES

EXPEDITION

64, Boulevard Carnot
Boite postale 207
Rés. « Elysée Carnot »
Entrée Rue Delorme
06405 CANNES CEDEX
C.C.P.Marseille 1540 04 K
Téléphone :04-93-39-07-36
Fax :04-93-39-57-73
Ligne Constats : 04.93.39.07.45
scp.nicolas.deltel@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

SITE INTERNET: www.huissier-cannes.com

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET LE VINGT SEPT NOVEMBRE

UN APPARTEMENT (Lot 48) au premier étage, comprenant :

- un hall d'entrée, une salle de séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains, un wc indépendant, un placard, un dégagement, un balcon et une terrasse de 13,98 m².

UNE CAVE (Lot 25) située à l'entresol,

Dans un immeuble dénommé « Les Roches Fleuries », sis à **LE CANNET (06110), Quartier de Rocheville, 85 bis, 87 et 89 Boulevard Paul Doumer.**



A LA REQUETE DE :

Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de **Maître Michel DRAILLARD, membre de la SELARL CABINET DRAILLARD**, Société d'Avocats au barreau de GRASSE, dont le siège est à CANNES (06400), 68 Avenue de Grasse, au cabinet duquel Maître DRAILLARD pourront être signifiés les actes d'opposition au commandement et toutes significations relatives à la saisie,

Je soussigné, Guillaume DELTEL, Commissaire de Justice Associé, au sein de la Société Civile Professionnelle E. NICOLAS et G. DELTEL, Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, près le Tribunal judiciaire de GRASSE, à la Résidence de CANNES, « Elysée Carnot », 64, Boulevard Carnot, soussigné,

Agissant en vertu de :

- la copie exécutoire d'un acte de reconnaissance de dette par [REDACTED] à [REDACTED] avec caution hypothécaire de [REDACTED] du Ministère de Maître RENUCCI, Notaire associé à NICE, en date du 6 mars 2007, étant précisé que le terme est échu depuis le 5 mars 2020,
- complétée par un courrier écrit par [REDACTED] le 9 juillet 2019, par lequel ils s'engagent à vendre l'appartement au plus tard avant la fin de l'année 2019,
- une hypothèque conventionnelle publiée le 12 avril 2007, Volume 2007 V, numéro 1925, rectifiée le 26 avril 2007, Volume 2007 V, numéro 2164 et son bordereau de renouvellement publié le 13 octobre 2020, Volume 0604P05 2020 V, numéro 3472,
- la notification de titre, Article 877 du Code Civil, signifiée par la SCP NICOLAS DELTEL à [REDACTED] le 21 août 2023,
- la notification de titre, Article 877 du Code Civil, signifiée par la SCP NICOLAS DELTEL à [REDACTED] le 25 août 2023,
- la notification de titre, Article 877 du Code Civil, signifiée par la SCP NICOLAS DELTEL à [REDACTED] le 25 août 2023.

Me suis rendu ce jour, Dans un immeuble dénommé « Les Roches Fleuries », sis à LE CANNET (06110), Quartier de Rocheville, 85 bis, 87 et 89 Boulevard Paul Doumer, afin de procéder à l'établissement d'un procès-verbal de description des biens et droits immobiliers désignés ci-après.

DESIGNATION DES BIENS

DESIGNATION DES BIENS faisant l'objet de la présente procédure de saisie immobilière :

UN APPARTEMENT (Lot 48) au premier étage, comprenant :

- un hall d'entrée, une salle de séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains, un wc indépendant, un placard, un dégagement, un balcon et une terrasse de 13,98 m².

Et les 40/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

UNE CAVE (Lot 25) située à l'entresol,

Et les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Dans un immeuble dénommé « Les Roches Fleuries », sis à LE CANNET (06110), Quartier de Rocheville, 85 bis, 87 et 89 Boulevard Paul Doumer.

Cadastré section BC, numéro 625 pour 6 a 49 ca.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 17 janvier 1972, Volume 934, numéro 1 et d'un modificatif publié le 1^{er} février 1980, Volume 5657, numéro 6.

Il résulte d'une attestation de l'Adjoint délégué au Maire de la ville de LE CANNET en date du 21 octobre 2020 que : "la section BC n°625 porte les numéros 85 à 89, boulevard Paul Doumer."

ORIGINE DE PROPRIETE :

Ces biens et droits appartiennent pour partie à [REDACTED] en sa qualité d'héritier de [REDACTED] etant précisé que la qualité de propriétaire indivis de [REDACTED] n'apparaît pas encore au Service de la Publicité Foncière.

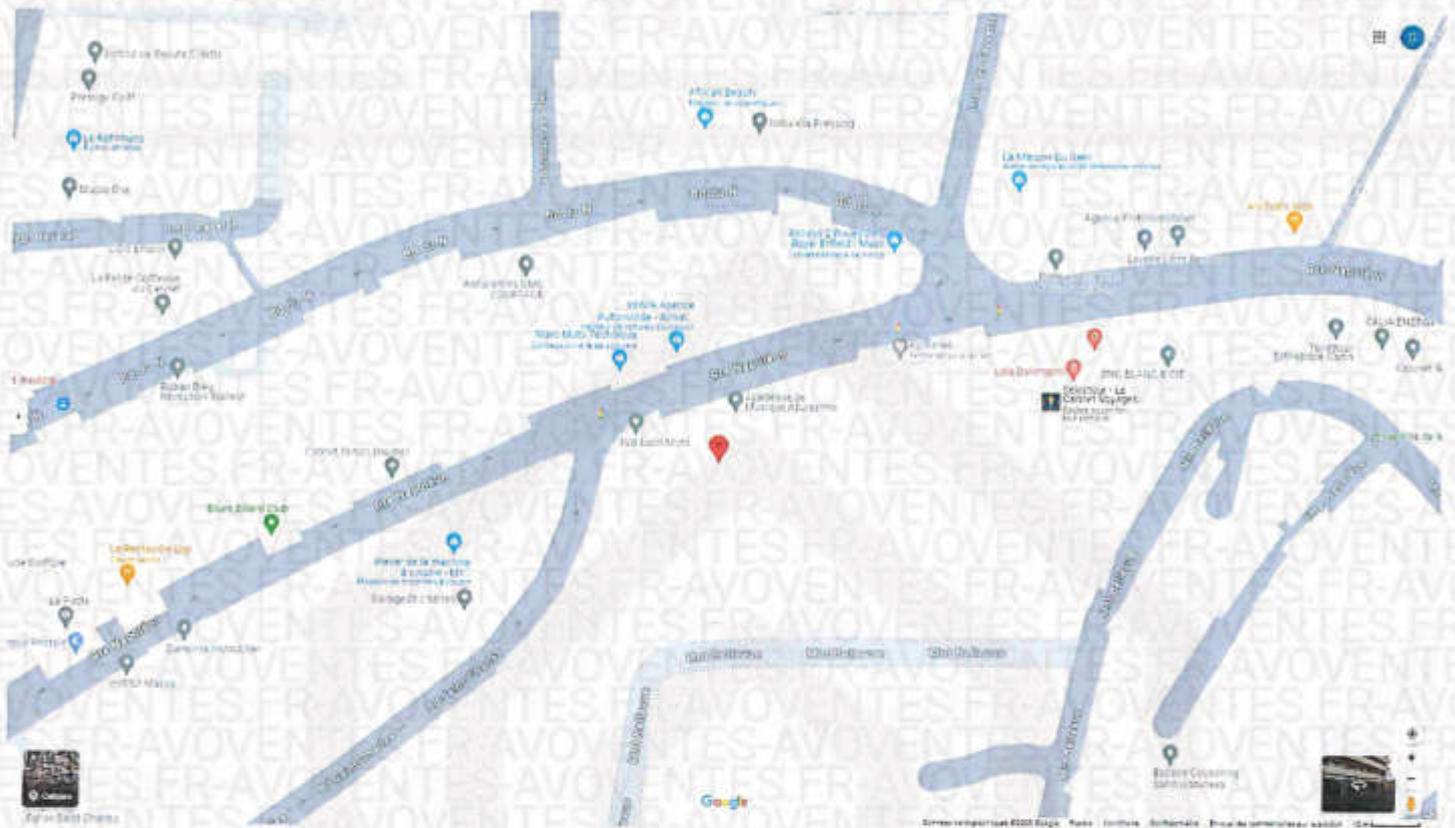
Ces biens et droits appartenait à [REDACTED] pour les avoir acquis suivant acte publié le 14 avril 2003, Volume 2003 P, numéro 3365.

Etant rappelé que [REDACTED] est également prise pour partie en qualité d'héritière de son défunt mari.

Ils figurent à la matrice du rôle de la taxe foncière de la commune de LE CANNET ainsi qu'il résulte de l'extrait délivré le 9 mars 2023 par le bureau du cadastre, reproduit en fin du présent acte.

Le Commissaire de Justice soussigné déclarant ne garantir en aucune façon ni la contenance ni les occupations et locations ni les indications concernant la matrice cadastrale des biens ci-dessus désignés, l'adjudicataire futur devant en faire son affaire personnelle.

1/ SITUATION-ADRESSE-ACCES
« Les Roches Fleuries », sis à LE CANNET (06110), Quartier de
Rocheville, 85 bis, 87 et 89 Boulevard Paul Doumer.



2/ DESCRIPTION

- **UN APPARTEMENT (Lot 48)** au premier étage, comprenant :

- un hall d'entrée, une salle de séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains, un wc indépendant, un placard, un dégagement, un balcon et une terrasse de 13,98 m².

Et les 40/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

UNE CAVE (Lot 25) située à l'entresol,

Et les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Sur place, je rencontre [REDACTED], ainsi déclaré, qui m'invite à rentrer dans l'appartement.

Je procède aux constatations suivantes :

Entrée/couloir :

**Sol : carrelage ; Murs : peinture. Un radiateur.
Un placard dressing.**







WC (au fond du couloir à droite)





Séjour :

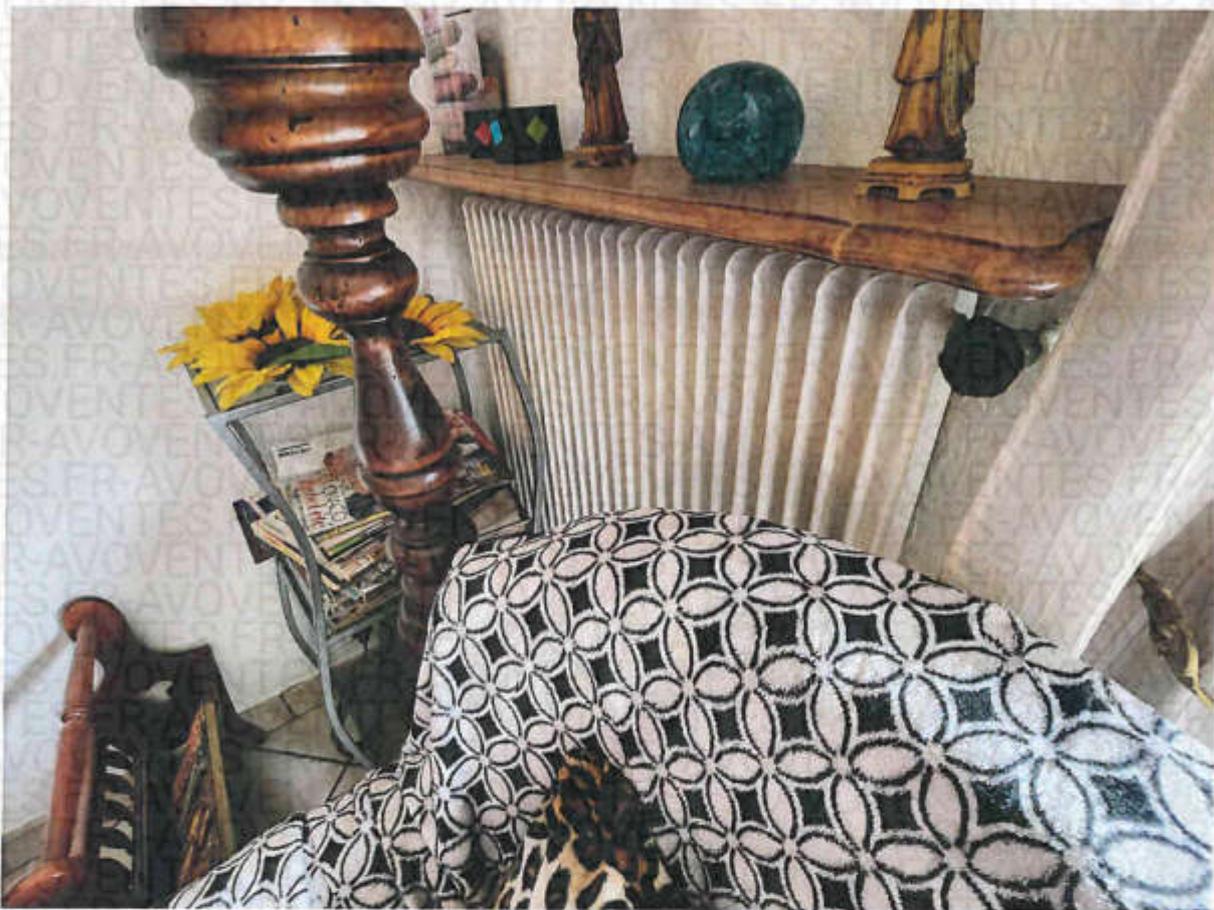
Sol : carrelage ; Murs : peinture.

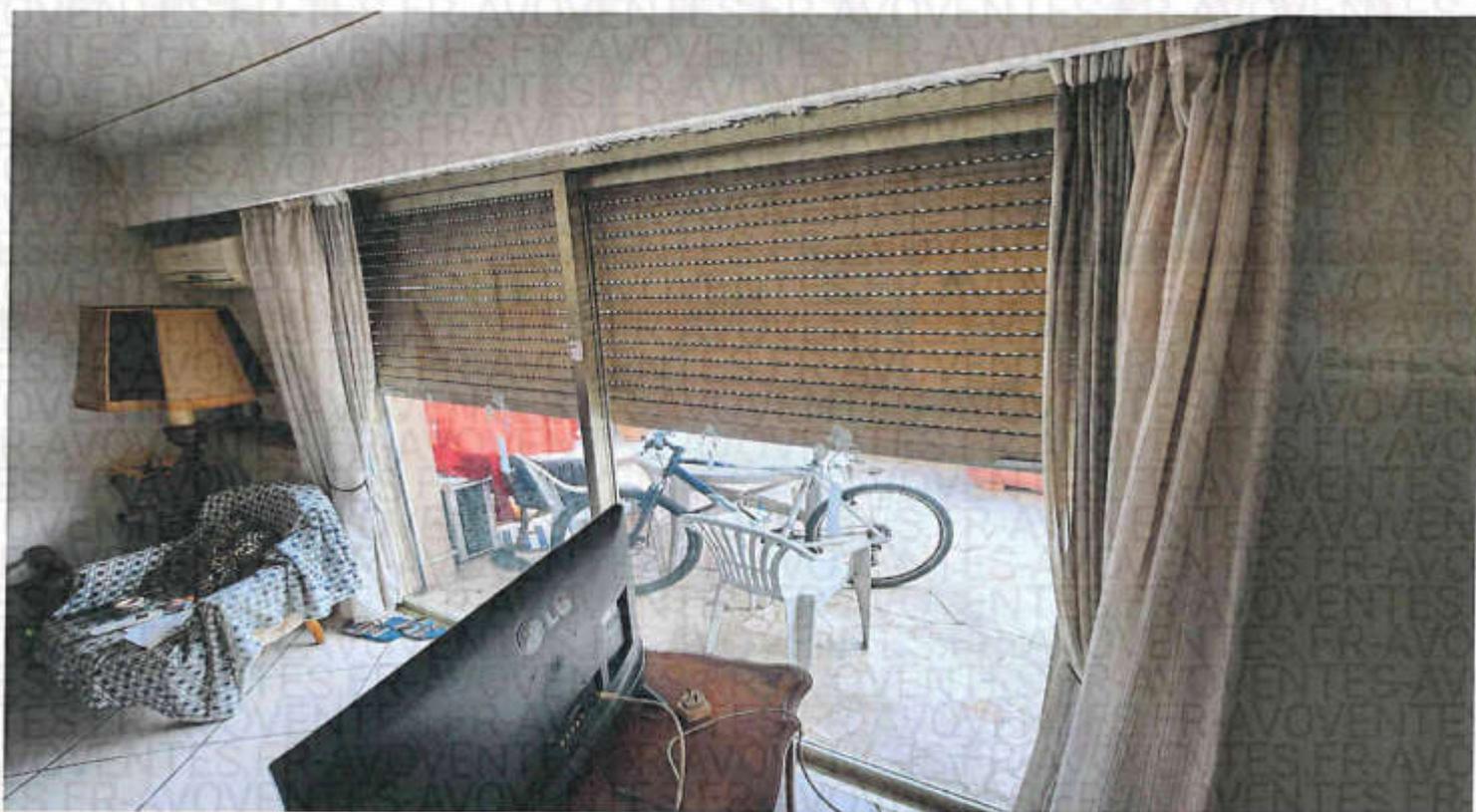
Radiateur chauffage collectif. Un climatiseur

Baie-vitrée coulissante. Volets roulants motorisés.









-Cuisine ouverte sur le séjour
Equipée d'éléments hauts et bas.
Baie-vitrée coulissante. Volets roulants motorisés.





-Chambre

Sol : carrelage ; Murs : peinture.

Radiateur chauffage collectif.

Baie-vitrée coulissante. Volets roulants.



-Salle de bains : douche, meuble vasque, bidet



-Terrasse





Il conviendra de se reporter très expressément à l'attestation de mesurage dressée par un technicien expert immobilier, en conformité de la Loi du 18 décembre 1996, dite Loi Carrez, et qui sera annexée au cahier des conditions de vente.

3/ OCCUPATION

occupe les lieux.

4/ SYNDIC

Cabinet BRYGIER
15 Bd Saint-Charles, 06110 Le Cannet
Téléphone : 04 93 94 71 71

Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent Procès-Verbal de
Constat pour servir et valoir ce que de droit.

